FREEVEST

GUIDE PRATIQUE · NOVEMBRE 2026

Guide du dirigeant de TPE et du freelance 2026

Se rémunérer et placer la trésorerie de sa société

Rémunération, dividendes ou mise en réserve, compte courant d'associé, PER, holding, banque, locaux, puis tous les placements d'une société à l'IS : du compte rémunéré au capital-investissement.

- Ce qui reste de 100 € de bénéfice selon la voie choisie
- La méthode des trois poches de trésorerie
- Comptes à terme : 3.45 % en moyenne sur plus de 2 ans (septembre 2026)

Freevest · Alexandre Pontet, conseiller en investissements financiers (membre de l'ANACOFI) et courtier en assurance, ORIAS n° 26010433 · freevest.fr
Document d'information, ne constituant ni un conseil personnalisé ni un conseil fiscal, social ou juridique. Placements : risque de perte en capital. Mis à jour le 24 novembre 2026.

Sommaire

01 Quelle structure pour exercer ?
02 Rémunération, dividendes ou mise en réserve ?
03 Le compte courant d'associé
04 PER et autres dispositifs
05 La holding : quand est-elle utile ?
06 Se protéger
07 Bien choisir sa banque
08 Emprunter ou payer avec la trésorerie ?
09 Les locaux professionnels
10 Placer la trésorerie : la méthode des trois poches
11 Le court terme : moins d'un an
12 Le moyen terme : de 1 à 8 ans
13 Le long terme : le patrimoine de la société
14 Le montage croisé : nue-propriété en direct, usufruit en société
15 Le grand tableau des placements
16 Les points de vigilance fiscaux
17 Quatre exemples pour vous projeter
18 Les erreurs fréquentes
19 La checklist
20 Questions fréquentes

À savoir : ce guide présente les règles en vigueur au 24 novembre 2026. La fiscalité et les taux évoluent, notamment avec le budget 2027 en cours d'examen. Les exemples sont théoriques ; les choix de rémunération et les montages se valident avec votre expert-comptable.

En bref

Les 6 points à retenir

- **D'abord la structure, ensuite les placements :** le choix entre rémunération, dividendes et mise en réserve pèse souvent plus que le rendement d'un placement. Il dépend de votre situation personnelle : revenus du foyer, retraite, projets.
- **Pas de recette universelle :** une rémunération d'indépendant coûte environ 45 % de cotisations, celle d'un président de SAS environ 80 %, et les dividendes subissent 31.4 % de flat tax après l'impôt sur les sociétés. Se verser au moins 9 612 € de rémunération en 2026 évite la taxe PUMa.
- **La trésorerie se range en trois poches :** exploitation (3 à 6 mois de charges), précaution, et excédent à placer à long terme.
- **La trésorerie rapporte à nouveau :** en septembre 2026, les entreprises ont obtenu en moyenne 3.45 % sur leurs nouveaux dépôts à terme de plus de 2 ans. À moins d'un an, les taux sont plus bas, mais l'argent reste disponible.
- **Le long terme se joue sur l'enveloppe :** immobilier, SCPI, contrat de capitalisation, capital-investissement. Chacun a sa fiscalité à l'impôt sur les sociétés.
- **Le compte courant d'associé est souvent oublié :** il permet de prêter à sa société, d'être rémunéré, et de récupérer ses fonds sans impôt.

CHAPITRE 1

Quelle structure pour exercer ?

En entreprise individuelle ou en micro-entreprise, le bénéfice est imposé directement entre vos mains : pas de distinction entre l'argent de l'activité et le vôtre. C'est simple, mais le bénéfice est taxé chaque année, que vous le dépensiez ou non. Une société à l'impôt sur les sociétés crée un écran : la société paie l'impôt sur son bénéfice, et vous décidez ce que vous en sortez. C'est ce cadre que traite ce guide.

EURL et SARL : gérant indépendant

Le gérant majoritaire relève de la Sécurité sociale des indépendants. Ses cotisations représentent environ 45 % de sa rémunération nette. En contrepartie, une partie de ses dividendes supporte des cotisations (voir plus bas).

SASU et SAS : président assimilé salarié

Le président cotise au régime général, comme un salarié (sans assurance chômage). Les cotisations atteignent environ 80 % du salaire net, pour une protection plus complète. Ses dividendes ne supportent pas de cotisations.

Le bon statut n'existe pas dans l'absolu. Le statut d'indépendant coûte moins cher pour un même revenu ; celui d'assimilé salarié protège mieux et rend les dividendes plus intéressants. Le choix dépend de la part de revenus que vous voulez toucher en rémunération, de vos besoins de protection, et de vos projets.

CHAPITRE 2

Rémunération, dividendes ou mise en réserve ?

Chaque euro de bénéfice peut prendre trois chemins. Les comparer suppose de raisonner sur l'ensemble : impôt sur les sociétés, cotisations, impôt sur le revenu, et droits sociaux.

La rémunération

Déductible du résultat de la société, elle supporte des cotisations puis l'impôt sur le revenu. Elle ouvre des droits : retraite, indemnités journalières, prévoyance. C'est aussi ce que regarde une banque pour un crédit immobilier.

Les dividendes

Prélevés sur le bénéfice après impôt sur les sociétés (15 % jusqu'à 42 500 €, 25 % au-delà), ils supportent 31.4 % de flat tax en 2026. En EURL et SARL, la part qui dépasse 10 % du capital, des primes et du compte courant d'associé du gérant majoritaire supporte en plus des cotisations d'indépendant.

La mise en réserve

Le bénéfice reste dans la société après impôt sur les sociétés. Il peut être placé, financer un investissement, ou être distribué plus tard. C'est souvent le choix le plus efficace quand vous n'avez pas besoin de cet argent personnellement.

Ce qui reste de 100 € de bénéfice, en ordre de grandeur

Voie choisie	Tranche d'impôt 11 %	Tranche d'impôt 30 %	Tranche d'impôt 41 %
Dividendes, bénéfice imposé à 15 %	58 €	58 €	58 €
Dividendes, bénéfice imposé à 25 %	51 €	51 €	51 €
Rémunération d'indépendant (gérant d'EURL ou de SARL)	62 €	50 €	44 €
Salaire de président de SAS ou SASU	50 €	41 €	35 €

Ordres de grandeur, avant prise en compte des droits sociaux. Hypothèses : cotisations de 45 % du revenu net pour un indépendant et de 80 % du salaire net pour un assimilé salarié, abattement de 10 % pour frais professionnels, flat tax de 31.4 % sur les dividendes (sans cotisations, donc sous le seuil de 10 % en EURL et SARL). Hors taxe PUMa (voir ci-dessous). Avec une tranche à 11 %, l'option pour le barème peut être plus favorable sur les dividendes. Pour un calcul précis, utilisez le **simulateur de l'Urssaf (mon-entreprise.urssaf.fr)**.

Lecture : les dividendes ne sont pas toujours gagnants. Un euro de rémunération coûte plus cher, mais il achète une retraite et une protection, il est déductible du bénéfice et il rassure votre banquier. La bonne combinaison dépend de votre tranche d'imposition, des revenus de votre foyer et de vos projets. C'est l'objet de nos articles sur **la rémunération du gérant d'EURL** et sur **les dividendes en EURL et SARL**.

EXEMPLE · JULIEN, CONSULTANT EN EURL

Sa société dégage **100 000 €** de résultat avant impôt sur les sociétés et avant sa rémunération. Il est célibataire, sans enfant. Deux façons de s'organiser :

Sur 100 000 €	Tout en rémunération	40 000 € de rémunération et mise en réserve
Rémunération nette	68 966 €	40 000 €
Cotisations sociales	31 034 €	18 000 €
Impôt sur les sociétés (15 %)	0 €	6 300 €
Impôt sur le revenu	11 725 €	3 904 €
Reste pour Julien	57 241 €	36 096 €
Reste dans la société	0 €	35 700 €

La seconde voie conserve 71 796 € au total, contre 57 241 €, et valide toujours ses quatre trimestres de retraite. Mais 35 700 € restent dans la société : ils travaillent pour elle (voir la partie 2), et les en sortir plus tard coûtera la flat tax de 31.4 %, plus des cotisations sur la part des dividendes qui dépasse le seuil de 10 % (voir le compte courant d'associé). Ses droits à la retraite, calculés sur sa rémunération, sont aussi plus faibles.

Exemple théorique, non garanti, à fiscalité 2026 : cotisations estimées à 45 % de la rémunération nette, abattement de 10 % pour frais professionnels, barème 2026 de l'impôt sur le revenu pour une part, impôt sur les sociétés à 15 % (taux réduit, sous conditions). Hors taxe PUMa, qui ne s'applique pas ici.

La taxe PUMa : pourquoi se verser un minimum de rémunération. Un dirigeant qui se rémunère surtout en dividendes peut devoir la cotisation subsidiaire maladie, dite taxe PUMa. Elle concerne ceux dont les revenus d'activité sont inférieurs à 20 % du plafond de la Sécurité sociale (9 612 € en 2026) et dont les revenus du patrimoine (dividendes, revenus fonciers, plus-values…) dépassent 50 % de ce plafond (24 030 €). Son taux atteint 6.5 % de la part des revenus du patrimoine au-delà de 24 030 €, et diminue à mesure que les revenus d'activité se rapprochent de 9 612 €. **Se verser au moins 9 612 € de rémunération en 2026 suffit à l'éviter.** Elle est appelée l'année suivante, en fin d'année.

Valider ses trimestres de retraite. Les dividendes n'ouvrent aucun droit à la retraite. Pour valider un trimestre, il faut cotiser sur au moins 150 fois le SMIC horaire brut au 1er janvier, soit 1 803 € en 2026, et sur 7 212 € bruts dans l'année pour en valider quatre, le maximum. La règle vaut pour le président de SAS ; pour un gérant indépendant, la validation dépend aussi des cotisations versées. En pratique, une rémunération calée sur le seuil de la taxe PUMa (9 612 €) permet aussi de valider ses quatre trimestres.

CHAPITRE 3

Le compte courant d'associé

Quand vous laissez de l'argent à disposition de votre société (apport en trésorerie, rémunération non prélevée, dividendes laissés sur place), il est inscrit en compte courant d'associé. C'est une dette de la société envers vous.

- **Un remboursement sans impôt :** retirer les sommes de votre compte courant n'est pas un revenu, c'est le remboursement d'un prêt. C'est souvent le moyen le plus simple de récupérer l'argent que vous avez apporté.
- **Une rémunération possible :** la société peut vous verser des intérêts, déductibles de son résultat si le capital est entièrement libéré et dans la limite d'un taux plafond : 4.33 % pour les exercices de douze mois clos entre le 30 juin et le 29 septembre 2026. Pour vous, les intérêts sont imposés comme des revenus de placement, à 31.4 %.
- **Un levier en EURL et SARL :** le compte courant entre dans la base des 10 % au-delà de laquelle les dividendes du gérant majoritaire supportent des cotisations.
- **Un outil pour la banque :** une banque peut demander de bloquer un compte courant pendant la durée d'un crédit.

EXEMPLE · 100 000 € EN COMPTE COURANT

Julien a laissé 100 000 € à disposition de sa société au fil des années.

- **Les récupérer :** il peut les retirer quand la trésorerie le permet, sans impôt ni cotisations.
- **Les faire rémunérer :** au taux plafond de 4.33 %, il perçoit 4 330 € d'intérêts par an. Déductibles, ils font économiser 650 € d'impôt sur les sociétés à 15 % (1 083 € à 25 %). Après flat tax, il lui reste **2 970 €**, contre 2 525 € si la même somme lui était versée en dividendes.
- **Relever son seuil de dividendes :** en EURL, ces 100 000 € portent à 10 000 € par an, plus 10 % du capital, les dividendes qu'il peut percevoir sans cotisations sociales.

Exemple théorique, à fiscalité 2026. Taux plafond des exercices de douze mois clos entre le 30 juin et le 29 septembre 2026 ; capital entièrement libéré ; flat tax de 31.4 %. Le remboursement suppose que la société dispose de la trésorerie.

Source : BOFiP, actualisation du 5 août 2026 du taux maximal des intérêts déductibles (article 39, 1-3° du code général des impôts). Le taux est mis à jour chaque trimestre.

CHAPITRE 4

PER et autres dispositifs

Le PER de l'indépendant

Un gérant indépendant bénéficie d'un plafond de déduction propre : 10 % de son revenu professionnel imposable (dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité sociale), plus 15 % de la fraction comprise entre 1 et 8 fois ce plafond. En 2026, cela peut aller jusqu'à 88 911 €, avec un minimum de 4 806 €. Un président de SAS relève du plafond des salariés.

PER ou mise en réserve ?

Le PER réduit l'impôt sur le revenu à l'entrée mais bloque l'épargne jusqu'à la retraite. Laisser l'argent dans la société le garde disponible pour l'activité. Les deux se comparent avec votre tranche d'imposition d'aujourd'hui et celle attendue à la retraite : voir notre **guide du PER 2026** et notre **simulateur PER et assurance-vie**.

L'épargne salariale

Si votre société emploie des salariés, l'intéressement, le plan d'épargne entreprise et le PER collectif, avec abondement de l'entreprise, peuvent aussi bénéficier au dirigeant. Ils sont en principe inaccessibles à une société sans salarié.

EXEMPLE · JULIEN VERSE 10 000 € SUR UN PER

Avec 68 966 € de rémunération (62 069 € imposables après l'abattement de 10 %), son plafond d'indépendant atteint environ 8 300 € : 10 % de son revenu imposable, plus 15 % de la part au-delà de 48 060 €. Le solde de 1 700 € est déductible s'il lui reste des plafonds non utilisés des trois années précédentes, indiqués sur son avis d'impôt.

Dans la tranche à 30 %, la déduction de 10 000 € réduit son impôt sur le revenu de **3 000 €**. En contrepartie, l'épargne est bloquée jusqu'à la retraite, sauf cas de déblocage anticipé (dont l'achat de la résidence principale), et les versements déduits seront imposés à la sortie.

Exemple théorique, à fiscalité 2026, pour une part de quotient familial. L'économie d'impôt dépend de votre tranche d'imposition, aujourd'hui et à la retraite.

Plafond annuel de la Sécurité sociale 2026 : 48 060 €. Les versements sur un PER après 70 ans ne sont plus déductibles depuis 2026.

CHAPITRE 5

La holding : quand est-elle utile ?

Une holding est une société qui détient les titres de votre société d'exploitation. Elle n'a d'intérêt que si vous comptez réinvestir une partie des bénéfices.

Ses atouts

+ Les dividendes remontent de la filiale à la holding quasiment sans impôt (régime mère-fille)
+ La holding réinvestit : immobilier, SCPI, contrat de capitalisation, autres entreprises
+ La vente d'une filiale détenue depuis au moins 2 ans est très faiblement imposée
+ Elle facilite l'organisation d'une transmission

Ses limites

! Une comptabilité et des frais en plus
! L'argent reste dans la sphère des sociétés : le sortir coûte 31.4 %
! Des règles anti-abus à respecter, et une taxe de 20 % sur certains biens dits somptuaires pour les grosses holdings patrimoniales
! Pas indispensable pour commencer à investir de petites sommes, surtout pour un freelance sans salarié et sans projet de cession

Pour aller plus loin : notre retour d'expérience sur **l'immobilier détenu par une holding à l'IS** et notre article sur **l'apport-cession et le budget 2027**.

CHAPITRE 6

Se protéger

Un dirigeant de petite structure est souvent le premier actif de son entreprise. Trois sujets méritent une vérification régulière :

- **Prévoyance et santé :** les régimes obligatoires couvrent mal un arrêt de travail ou une invalidité, surtout pour un indépendant. Un indépendant peut déduire, dans certaines limites, ses cotisations de prévoyance et de complémentaire santé. Comparez les garanties, notamment les indemnités journalières.
- **Assurance homme-clé :** la société peut s'assurer contre la perte de chiffre d'affaires liée à votre arrêt ou à votre décès.
- **Patrimoine personnel :** en société, votre patrimoine est en principe séparé de celui de l'entreprise, mais les cautions personnelles demandées par les banques le réexposent. Limitez-les en montant et en durée, et vérifiez votre régime matrimonial.

Pour un crédit, comparez aussi l'assurance emprunteur : voir notre **guide de l'assurance emprunteur**.

CHAPITRE 7

Bien choisir sa banque

Néobanque ou banque en ligne

Moins chère, rapide et pratique au quotidien. Plusieurs proposent un compte rémunéré ou des comptes à terme. Mais en pratique, elles ne prêtent pas, ou très peu.

Banque traditionnelle

Plus chère, elle finance l'immobilier, le matériel ou la reprise d'une entreprise, et elle connaît votre dossier. Les banques mutualistes demandent souvent de souscrire des parts sociales pour devenir sociétaire.

La combinaison fréquente : une néobanque pour les opérations courantes, une banque traditionnelle pour la relation de crédit. Pensez-y avant d'avoir besoin d'un prêt : une banque prête plus facilement à un client qu'elle connaît.

CHAPITRE 8

Emprunter ou payer avec la trésorerie ?

Une société qui a de la trésorerie peut être tentée de tout payer comptant. C'est rarement le meilleur choix pour un investissement important.

- **Garder de la trésorerie, c'est garder des marges de manœuvre** face à un retard de paiement ou à une baisse d'activité. Une fois dépensée, elle ne se reconstitue pas à la demande.
- **Les intérêts d'emprunt sont déductibles** du résultat de la société.
- **L'effet de levier :** si la trésorerie placée rapporte autant que le crédit coûte après impôt, emprunter ne coûte presque rien et préserve la liquidité.
- **À l'inverse,** une société très endettée ou dont l'activité est incertaine a intérêt à limiter son crédit.

CHAPITRE 9

Les locaux professionnels

Acheter ses locaux plutôt que les louer est une des premières décisions patrimoniales d'un dirigeant. Le montage classique : une société civile immobilière (SCI), détenue à titre personnel, achète les locaux et les loue à votre société.

Pourquoi ce montage ?

Les loyers sont déductibles pour votre société. Ils remboursent le crédit de la SCI. À terme, vous détenez un bien en dehors de l'entreprise, qui peut vous procurer un revenu à la retraite ou être conservé si vous vendez la société.

Les alternatives

L'achat par la société elle-même (le bien reste dans l'entreprise), la SCI à l'impôt sur les sociétés, ou le crédit-bail immobilier. Le choix dépend de votre horizon, de la fiscalité de sortie et de vos projets de cession.

Les pièges

Un loyer qui doit correspondre au prix du marché, un bail en bonne et due forme, un financement à calibrer, et une SCI soumise à l'impôt sur le revenu dont les revenus s'ajoutent aux vôtres.

CHAPITRE 10

Placer la trésorerie : la méthode des trois poches

On ne place pas toute la trésorerie de la même façon. La première étape est de la découper selon le moment où vous pourriez en avoir besoin.

1. **La trésorerie d'exploitation :** 3 à 6 mois de charges (salaires, loyers, fournisseurs, impôts et cotisations à venir). Elle reste disponible immédiatement, sur un compte rémunéré ou un livret.
2. **La réserve de précaution :** ce qui pourrait servir dans les 1 à 3 ans (investissement prévu, coup dur). Elle va sur des placements sans risque de perte en capital : comptes à terme, parts sociales.
3. **L'excédent à long terme :** ce dont la société n'aura pas besoin avant plusieurs années. Lui seul peut être exposé aux marchés ou à l'immobilier, pour viser un meilleur rendement.

Les règles du jeu. La trésorerie appartient à la société, pas au dirigeant : les placements doivent servir son intérêt et rester cohérents avec sa taille et son activité. Un placement très risqué ou sans lien avec l'entreprise peut être contesté (acte anormal de gestion, abus de biens sociaux). Et une trésorerie importante placée à long terme peut modifier le régime de certains avantages fiscaux du dirigeant : à vérifier avec votre expert-comptable.

CHAPITRE 11

Le court terme : moins d’un an

Compte courant rémunéré et livret professionnel

L’argent reste disponible à tout moment. De nombreuses néobanques et banques en ligne, et désormais plusieurs banques traditionnelles, rémunèrent les sommes déposées. Les taux changent souvent et les offres promotionnelles sont limitées dans le temps : comparez le taux de base.

Le compte à terme court

Un taux fixe, connu d’avance, pour 1 à 12 mois. Avant de souscrire, vérifiez avec votre banque les conditions de sortie anticipée : avec ou sans pénalité selon les contrats, et souvent après un délai minimum d’un mois.

Les parts sociales de banques mutualistes

Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banques Populaires, Caisses d’Épargne. Au titre de 2025, elles ont rapporté entre 2 % et 3.10 % selon les réseaux. Leur rémunération est plafonnée par la loi, elles sont remboursées à leur valeur nominale, mais pas toujours immédiatement, et elles font partie du capital de la banque.

Les fonds monétaires

Disponibles en quelques jours, ils suivent les taux courts. Pour une société, ils se détiennent sur un compte-titres (code LEI obligatoire) ou dans un contrat de capitalisation. Sur un compte-titres, leur hausse de valeur est imposée chaque année.

EXEMPLE · 100 000 € DONT LA SOCIÉTÉ PEUT AVOIR BESOIN DANS L’ANNÉE

- **Sur un compte courant non rémunéré :** 0 € d’intérêts.
- **Sur un compte à terme de 12 mois à 2.5 % :** 2 500 € d’intérêts, soit **2 125 €** après impôt sur les sociétés à 15 % (1 875 € à 25 %), capital garanti.

Si une partie peut servir plus tôt, gardez-la sur un compte rémunéré ou un compte à terme sans pénalité de sortie.

Exemple théorique. Taux de 2.5 % retenu comme hypothèse, proche de la moyenne obtenue par les entreprises sur leurs nouveaux dépôts à terme de 2 ans au plus (2.49 % en août 2026, Banque de France). Les taux proposés varient selon les banques.

Sources : rémunérations des parts sociales versées en 2026 au titre de 2025 selon les réseaux. Les dépôts sont garantis par le Fonds de garantie des dépôts jusqu’à 100 000 € par déposant et par établissement. Intérêts imposés à l’impôt sur les sociétés au fil de l’eau.

CHAPITRE 12

Le moyen terme : de 1 à 8 ans

L’usufruit temporaire de SCPI

La société achète, pour 3 à 10 ans en général, le droit de percevoir les revenus de parts de SCPI. Elle paie ce droit nettement moins cher que la part entière et l’amortit sur sa durée : l’amortissement réduit le résultat imposable pendant que les revenus arrivent. À la fin, l’usufruit s’éteint et ne vaut plus rien : c’est un placement de rendement, pas de capital.

Le compte à terme long

De 1 à 5 ans, à taux fixe ou progressif, sans risque de perte en capital. En septembre 2026, les entreprises ont obtenu en moyenne 3.45 % sur leurs nouveaux dépôts de plus de 2 ans, contre 3.08 % en août (Banque de France). L’argent est immobilisé : vérifiez les conditions de sortie anticipée (pénalité éventuelle, délai minimum souvent d’un mois).

Fonds obligataires à échéance et dette privée

En direct, ils sont difficiles d’accès pour une TPE. En pratique, on y accède par les unités de compte d’un **contrat de capitalisation**, ou par un compte-titres de société. Ils présentent un risque de perte en capital.

Les produits structurés

Leur performance dépend d’un indice ou d’une action, selon une formule fixée à l’avance. Ils existent pour les sociétés, mais nous ne les recommandons pas dans le contexte actuel : complexité, frais, et capital souvent non garanti.

EXEMPLE · 100 000 € PLACÉS POUR 5 ANS

Sur 5 ans	Compte à terme à 3.45 %	Fonds obligataire daté 2031
Rendement annuel	3.45 %, fixe	4.5 % visé, non garanti
Gain avant impôt	17 250 €	24 618 €
Capital	Garanti	Non garanti : un défaut d’émetteur réduit le gain ou entame le capital

L’écart, 7 368 € avant impôt, rémunère le risque de crédit. Logé dans un contrat de capitalisation, le fonds supporterait un forfait de 5.19 % par an, supérieur ici au rendement : la société paierait trop d’impôt en cours de route et le récupérerait au rachat.

Exemple théorique. Compte à terme : moyenne des nouveaux dépôts à terme de plus de 2 ans des entreprises en septembre 2026 (Banque de France), supposée fixe sur 5 ans, intérêts non capitalisés. Fonds daté : hypothèse de 4.5 % par an, nette des frais du fonds ; fin août 2026, certains fonds datés affichaient un rendement à l’échéance d’environ 5 % selon leurs sociétés de gestion.

Les revenus de SCPI et l’usufruit ne sont pas garantis et dépendent du marché immobilier. Durée minimale de placement recommandée selon les supports.

CHAPITRE 13

Le long terme : le patrimoine de la société

L’immobilier en direct

La société peut amortir le bien (hors terrain), ce qui réduit l’impôt sur les loyers. La contrepartie arrive à la vente : la plus-value est calculée sur la valeur nette comptable, donc après amortissements, et imposée à l’impôt sur les sociétés. Voir notre **retour d’expérience**.

Les SCPI en pleine propriété

Un immobilier diversifié et géré, accessible avec quelques milliers d’euros. Les revenus sont imposés à l’impôt sur les sociétés (sauf, en pratique, les revenus de source étrangère : voir plus bas), et les parts ne s’amortissent pas. Voir notre **comparatif SCPI** et notre **simulateur de cashback**.

Le contrat de capitalisation

Le couteau suisse. C’est une enveloppe, pas un placement : elle donne accès aux actions et ETF, aux fonds obligataires datés, à la dette privée, aux SCPI et au private equity, et au fonds en euros pour les seules holdings patrimoniales non actives. Arbitrages sans impôt, pas de code LEI, et une avance possible : en général jusqu’à 60 % de la valeur du contrat, pour 3 ans, souvent renouvelable une ou deux fois, de quoi placer beaucoup en gardant une ligne de liquidité pour un projet. En contrepartie, un impôt forfaitaire annuel de 105 % du TME, soit 5.19 % en novembre 2026. Voir notre **guide du contrat de capitalisation**.

Les fonds professionnels de private equity

Le private equity, ou capital-investissement, consiste à investir dans des entreprises non cotées, pour 8 à 12 ans. Ils sont réservés aux investisseurs avertis, à partir de 100 000 € en général. Le rendement visé est élevé, mais le capital est bloqué et peut être perdu.

Les fonds éligibles à l’apport-cession

Après la vente de son entreprise par une holding sous le régime de l’apport-cession, une partie du prix doit être réinvestie dans l’économie. Certains fonds de capital-investissement sont conçus pour cela. Voir notre **article sur l’apport-cession**.

EXEMPLE · 100 000 € DANS UN CONTRAT DE CAPITALISATION, POUR 10 ANS

La société de Julien, une société d'exploitation, n'a pas accès au fonds en euros. Elle investit 60 % en ETF actions mondiales et 40 % en fonds obligataires datés.

- **Le résultat visé :** à 6 % par an, net de frais, le contrat vaudrait 179 085 € dans 10 ans, soit 79 085 € de gain.
- **L'impôt en cours de route :** chaque année, la société ajoute le forfait à son résultat : 5 190 € la première année, soit 779 € d'impôt sur les sociétés à 15 % (1 298 € à 25 %). Sur 10 ans, les forfaits cumulés atteignent 65 861 € : au rachat, la société n'est imposée que sur le solde du gain réel, soit 13 224 €.
- **L'avance :** besoin de 50 000 € au bout de 3 ans pour des travaux ? Plutôt que de racheter, la société demande une avance, possible jusqu'à 60 % de la valeur du contrat (environ 71 000 € sur 119 102 €), pour 3 ans, contre intérêts. Le contrat reste investi.

Exemple théorique, non garanti, à fiscalité 2026. Hypothèses : ETF actions à 8 % et fonds obligataires datés à 4.5 % par an, soit 6.6 % avant frais, et 0.6 % de frais du contrat. Forfait de 105 % du TME, soit 5.19 % pour un contrat souscrit en novembre 2026, appliqué aux versements majorés des forfaits antérieurs. Les unités de compte présentent un risque de perte en capital. Conditions d'avance selon l'assureur.

CHAPITRE 14

Le montage croisé : nue-propriété en direct, usufruit en société

C'est un montage connu des dirigeants : vous achetez à titre personnel la nue-propriété de parts de SCPI, pendant que votre société en achète l'usufruit temporaire.

1. **Vous achetez la nue-propriété** avec une décote importante, sans revenus à déclarer ni impôt pendant la durée du démembrement.
2. **La société achète l'usufruit**, perçoit les revenus et amortit son achat.
3. **À l'échéance,** vous récupérez la pleine propriété des parts, sans formalité ni impôt, et commencez à percevoir les revenus.

Un montage à manier avec soin. L'administration fiscale examine ces opérations, en particulier quand la même famille contrôle les deux côtés. Pour qu'il tienne, il faut :

- un prix de l'usufruit et de la nue-propriété conforme au marché (la clé de répartition de la société de gestion) ;
- un intérêt réel pour la société, qui place sa trésorerie à des conditions normales ;
- un investissement réellement financé par le nu-propriétaire, avec ses propres fonds ou un crédit à son nom.

Faites-le valider par votre expert-comptable ou un avocat fiscaliste.

Le Comité de l'abus de droit fiscal a rendu plusieurs avis sur des cessions d'usufruit temporaire à des sociétés à l'impôt sur les sociétés, notamment en 2019 et 2024. Voir aussi notre article sur **la nue-propriété de SCPI**.

CHAPITRE 15

Le grand tableau des placements

Placement	Horizon	Disponibilité	Risque	Imposition à l'IS
Compte rémunéré, livret	Moins d'un an	Immédiate	Très faible	Intérêts imposés chaque année
Compte à terme	1 mois à 5 ans	À l'échéance ; sortie anticipée selon le contrat (pénalité éventuelle, délai minimum souvent d'un mois)	Très faible	Intérêts imposés au fil de l'eau
Parts sociales	1 an et plus	Remboursement à la valeur nominale, avec délai	Faible	Rémunération imposée
Fonds monétaires	Moins d'un an	Quelques jours	Faible	Hausse de valeur imposée chaque année (compte-titres)
Usufruit de SCPI	3 à 10 ans	Quasi nulle	Revenus non garantis, valeur nulle à l'échéance	Revenus imposés, achat amorti
SCPI en pleine propriété	8 ans et plus	Faible, revente non garantie	Perte en capital possible	Revenus imposés (source française)
Immobilier en direct	10 ans et plus	Faible	Perte en capital possible	Loyers imposés, bien amorti, plus-value sur valeur comptable
Private equity (fonds professionnels)	8 à 12 ans	Bloqué	Élevé	Régime propre aux fonds, souvent favorable
Dans un contrat de capitalisation : une enveloppe, avec arbitrages sans impôt, avance possible et forfait annuel de 105 % du TME, régularisé au retrait				
Fonds en euros	3 ans et plus	À tout moment	Capital garanti, hors frais	Réservé aux holdings patrimoniales non actives
Fonds obligataires datés	Jusqu'à l'échéance du fonds (3 à 6 ans)	À tout moment, à la valeur du jour	Modéré	Forfait du contrat
Actions, ETF	8 ans et plus	À tout moment, à la valeur du jour	Élevé	Forfait du contrat
Dette privée, SCPI, private equity	5 à 10 ans	Limitée, selon les supports	Modéré à élevé	Forfait du contrat

Règles simplifiées au 24 novembre 2026. Impôt sur les sociétés à 15 % jusqu'à 42 500 € de bénéfice (sous conditions), 25 % au-delà. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

CHAPITRE 16

Les points de vigilance fiscaux

Garder le taux réduit d'impôt sur les sociétés

Le taux de 15 % jusqu'à 42 500 € de bénéfice suppose un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros, un capital entièrement libéré et détenu à 75 % au moins par des personnes physiques (ou par une société qui remplit elle-même ces conditions). Attention à l'entrée d'un investisseur au capital.

Les revenus de SCPI européennes

Les loyers d'immeubles situés hors de France sont imposés dans le pays de l'immeuble. En France, selon la convention fiscale, ils sont soit exonérés d'impôt sur les sociétés, soit couverts par un crédit d'impôt qui neutralise l'impôt français. En pratique, la société ne paie souvent que l'impôt étranger, parfois inférieur à l'impôt sur les sociétés. Le traitement dépend du pays : faites-le valider par votre expert-comptable.

La réévaluation annuelle des fonds

Sur un compte-titres de société, la plupart des parts de fonds (monétaires, obligataires, diversifiés) sont réévaluées à chaque clôture, et la hausse est imposée même sans vente. Le contrat de capitalisation obéit à une autre règle : le forfait.

La taxe sur les holdings

Créée en 2026, elle frappe à 20 % certains biens dits somptuaires (yachts, voitures de luxe, logements mis à disposition…) des holdings patrimoniales dont les actifs dépassent 5 millions d'euros. La trésorerie et les placements financiers n'en font pas partie.

Exemple : SCPI française ou européenne dans une société

100 000 € investis, 5 000 € de loyers bruts par an	SCPI française	SCPI européenne
Impôt payé à l'étranger (hypothèse : 15 %)	0 €	750 €
Impôt sur les sociétés en France, à 25 %	1 250 €	0 €
Revenu net pour la société	3 750 €	4 250 €
Avec un impôt sur les sociétés à 15 %	4 250 €	4 250 €

Exemple théorique, non garanti. Il suppose que la totalité des loyers est de source étrangère, un impôt local de 15 % et une convention qui exonère ces revenus ou les couvre par un crédit d'impôt égal à l'impôt français. En réalité, une SCPI européenne détient souvent aussi des immeubles en France, l'impôt local varie selon les pays et le traitement dépend de chaque convention : faites-le valider par votre expert-comptable. L'avantage joue surtout quand le bénéfice de la société est imposé à 25 %. Dans tous les cas, les dividendes que la société vous verse ensuite supportent la flat tax de 31.4 %.

CHAPITRE 17

Quatre exemples pour vous projeter

Freelance en SASU

Tout en dividendes ?

Avec 100 000 € de bénéfice avant rémunération, la SASU paie 20 750 € d'impôt sur les sociétés (15 % sur 42 500 €, 25 % au-delà). Distribués en totalité, les 79 250 € restants supportent 24 885 € de flat tax : il reste **54 365 € nets**, mais sans aucun droit à la retraite, et avec environ 3 589 € de taxe PUMa à payer l'année suivante. Une rémunération d'au moins 9 612 €, qui supprime la taxe PUMa et valide quatre trimestres de retraite, et une mise en réserve d'une partie du bénéfice changent souvent l'équation.

Gérant de SARL

300 000 € de trésorerie

Avec 25 000 € de charges par mois : 100 000 € sur un compte rémunéré (4 mois de charges), 80 000 € en comptes à terme et parts sociales pour un investissement prévu dans 2 ans, et 120 000 € à long terme, répartis entre usufruit de SCPI et contrat de capitalisation. **Chaque poche a son rôle**, et seule la dernière prend du risque.

Dirigeant avec holding

Préparer sa retraite

Sa holding place une partie de sa trésorerie en usufruit de SCPI pour 10 ans ; lui achète la nue-propriété des mêmes parts à titre personnel. Dans 10 ans, il **récupère des parts en pleine propriété et leurs revenus**, au moment de sa retraite. Un montage à valider en amont, aux conditions du marché.

Exemples théoriques, à fiscalité 2026, non garantis. Le premier exemple suppose l'éligibilité au taux réduit d'impôt sur les sociétés et l'option pour la flat tax. Hypothèses du cas complet : célibataire, une part de quotient familial ; cotisations estimées à 45 % de la rémunération nette ; taux de distribution des SCPI de 7 % (moyenne du marché : 4.91 % en 2025 selon l'ASPIM ; plusieurs SCPI européennes ont distribué 7 % ou plus), impôt étranger de 15 % et convention qui exonère ces revenus en France ; immeuble acheté 465 000 € plus 35 000 € de frais, 37 500 € de loyers bruts par an et 20 % de charges, taxe foncière et vacance, crédit à 4 % hors assurance ; ETF actions à 8 %, fonds obligataires datés à 4.5 %, 0.6 % de frais du contrat ; valeurs de l'immeuble et des parts supposées stables. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les SCPI, l'immobilier, les unités de compte et le private equity présentent un risque de perte en capital et leurs revenus ne sont pas garantis.

Dirigeante avec holding · cas complet

Claire, 48 ans : rémunération, trésorerie et patrimoine organisés

Claire est gérante de sa holding, une EURL à l'impôt sur les sociétés, qui détient 100 % de sa société de conseil (SAS). Chaque année, la SAS remonte **100 000 € de dividendes** à la holding, imposés seulement sur une quote-part de 5 % (régime mère-fille). Après dix ans, la holding a **1 million d'euros investis**. Voici son organisation.

Ce que Claire perçoit chaque année

Source	Pourquoi ce montant	Coût pour la holding	Net pour Claire, après impôts
Rémunération de gérante (holding)	Calée juste sous la tranche à 30 % : imposée à 11 % au plus, pas de taxe PUMa, quatre trimestres de retraite validés	47 656 €	30 888 €
Dividendes de la holding	Capital porté à 200 000 € par incorporation de réserves : avec son compte courant, 30 000 € de dividendes sans cotisations sociales	30 000 €	20 580 €
Intérêts de compte courant	100 000 € en compte courant, rémunérés au taux plafond de 4.33 %, déductibles pour la holding	4 330 €	2 970 €
Total		81 986 €	**54 438 €**

Soit environ 4 540 € nets par mois. Entre les 81 986 € déboursés par la holding et les 54 438 € qui arrivent dans sa poche : 14 790 € de cotisations sur sa rémunération nette de 32 866 €, 1 978 € d'impôt sur le revenu et 10 780 € de flat tax de 31.4 % sur les dividendes et les intérêts.

Comment la trésorerie est placée

Poche	Placement	Montant	Revenu par an (hypothèses)
1. Exploitation (SAS)	Compte rémunéré et compte à terme court : 4 mois de charges	80 000 €	Faible, mais disponible
2. Précaution (holding)	Compte à terme de plus de 2 ans à 3.45 %, parts sociales. Réduite à 50 000 € : l'avance sur le contrat de capitalisation peut prendre le relais	50 000 €	1 725 €
3. Long terme (holding)	SCPI européennes, taux de distribution de 7 %	200 000 €	14 000 € bruts, 11 900 € après impôt étranger
	Immeuble de rapport : 500 000 € frais compris, financés par 400 000 € de crédit sur 20 ans à 4 %	100 000 € d'apport	30 000 € de loyers nets de charges, pour 29 087 € de remboursements
	Contrat de capitalisation : 60 % ETF actions monde, 40 % fonds et ETF obligataires datés	450 000 €	27 000 € capitalisés (6 % net de frais)
	Fonds professionnel de private equity, TRI visé de 13 %	200 000 €	Aucun les premières années

Le résultat de la holding, une année type

Poste	Résultat comptable	Résultat fiscal
Dividendes de la SAS	100 000 €	5 000 € (quote-part)
SCPI européennes, après impôt étranger	11 900 €	0 €
Compte à terme	1 725 €	1 725 €
Immeuble : loyers nets, moins intérêts et amortissement (13 333 € d'amortissement retenu)	909 €	909 €
Contrat de capitalisation	0 €	23 355 € (forfait)
Rémunération et cotisations de Claire	− 47 656 €	− 47 656 €
Intérêts du compte courant	− 4 330 €	− 4 330 €
Résultat	**62 548 €**	**− 20 997 €**

- **Chaque poche a son rôle.** La SAS garde de quoi payer ses charges ; la holding garde 50 000 € sans risque, complétés si besoin par une avance sur le contrat ; seuls les 950 000 € de long terme sont exposés aux marchés et à l'immobilier, sur quatre supports différents.
- **L'immeuble s'autofinance.** Les loyers nets couvrent le crédit, avec un léger excédent de 913 € par an. Ses intérêts (15 757 € la première année) et son amortissement (13 333 € par an) effacent presque tout l'impôt sur ses loyers. L'amortissement réduit le résultat sans sortie d'argent : la holding s'enrichit davantage que son résultat ne le montre. Les revenus des SCPI européennes sont imposés à l'étranger, pas en France.

- **Un bénéfice comptable, un déficit fiscal.** La holding dégage un résultat comptable d'environ 62 500 € : de quoi verser ses dividendes à Claire. Son résultat fiscal est pourtant négatif, car les dividendes de la SAS (hors quote-part de 5 %) et les revenus des SCPI européennes ne sont pas imposés en France, alors que la rémunération de Claire et les intérêts de son compte courant sont déductibles. Pas d'impôt sur les sociétés cette année : le déficit est reportable et réduira l'impôt plus tard, par exemple sur les gains du private equity, la revente de l'immeuble ou le rachat du contrat. Après avoir payé Claire, la holding dispose encore d'environ **32 500 € par an** à réinvestir.
- **Ce que cela construit.** Dans 20 ans, le crédit est remboursé : l'immeuble, à son prix d'achat de 465 000 € hors frais, rapporte 30 000 € nets par an. À 6 % par an, le contrat vaudrait environ 1 443 000 €. Le fonds de private equity aura rendu son capital et ses gains éventuels : un TRI de 13 %, s'il était atteint, revient à peu près à doubler la mise en 6 ans.
- **Pour sa retraite,** Claire pourra augmenter ses dividendes, se faire rembourser son compte courant sans impôt, demander une avance sur le contrat ou mettre en place le montage croisé de l'exemple 3.

Les points de vigilance. L'incorporation de réserves au capital et le niveau de rémunération se valident avec votre expert-comptable. Le private equity est réservé aux investisseurs avertis, le capital est bloqué 8 à 12 ans et peut être perdu. La banque demandera souvent une caution personnelle pour le crédit. Le taux réduit d'impôt sur les sociétés suppose que la holding remplisse ses conditions.

CHAPITRE 18

Les erreurs fréquentes

Tout se verser en dividendes

C'est souvent attractif à court terme, mais cela ne prépare ni la retraite ni la protection en cas d'arrêt, et peut compliquer un crédit personnel.

Laisser dormir la trésorerie

Avec des comptes à terme autour de 3 %, une trésorerie non rémunérée perd chaque année de la valeur face à l'inflation. Exemple : 100 000 € laissés 3 ans sur un compte non rémunéré, ce sont 10 350 € d'intérêts perdus face à un compte à terme à 3.45 %, soit 7 763 € après impôt sur les sociétés à 25 %.

Placer à long terme l'argent du court terme

Une SCPI ou un fonds non coté ne se revendent pas en quelques jours. Respectez les trois poches.

Oublier le compte courant d'associé

Il permet de récupérer son apport sans impôt, et d'être rémunéré dans la limite du taux plafond.

Monter une holding trop tôt

Sans projet de réinvestissement, elle ajoute surtout des coûts et de la complexité. Pour un freelance sans salarié et sans projet de cession, la société d'exploitation peut très bien investir elle-même de petites sommes.

Négliger la banque qui prête

Une néobanque seule suffit au quotidien, mais pas le jour où il faut financer des locaux ou une reprise.

CHAPITRE 19

La checklist

1. **Faites le point sur votre situation personnelle :** revenus du foyer, tranche d'imposition, retraite, projets immobiliers.
2. **Fixez avec votre expert-comptable** la répartition entre rémunération, dividendes et mise en réserve, à l'aide du simulateur de l'Urssaf, en visant au moins 9 612 € de rémunération en 2026 pour éviter la taxe PUMa.
3. **Vérifiez votre compte courant d'associé** et sa rémunération éventuelle.
4. **Calculez vos trois poches de trésorerie** à partir de vos charges mensuelles et de vos projets.
5. **Placez la poche d'exploitation** sur un compte rémunéré, la poche de précaution en comptes à terme ou parts sociales.
6. **Pour l'excédent,** comparez SCPI, usufruit de SCPI, contrat de capitalisation et capital-investissement selon votre horizon.
7. **Gardez une relation avec une banque qui prête,** et revoyez votre protection (prévoyance, cautions).
8. **Refaites le point chaque année,** à la clôture des comptes.

CHAPITRE 20

Questions fréquentes

Vaut-il mieux se verser un salaire ou des dividendes ?

Cela dépend de votre statut, de votre tranche d'imposition et de vos besoins de protection. Les dividendes supportent l'impôt sur les sociétés puis 31.4 % de flat tax, sans ouvrir de droits sociaux. La rémunération est déductible et ouvre des droits, mais supporte des cotisations (environ 45 % du net pour un indépendant, 80 % pour un président de SAS). Une combinaison des deux est souvent la plus efficace.

Où placer la trésorerie de sa société sans risque ?

Sur un compte courant rémunéré ou un livret professionnel pour la trésorerie disponible, en comptes à terme (en moyenne 3.45 % pour les nouveaux dépôts de plus de 2 ans en septembre 2026) ou en parts sociales de banques mutualistes pour la réserve de précaution.

Une société peut-elle acheter des SCPI ?

Oui, en pleine propriété ou en usufruit temporaire. Les revenus de source française sont imposés à l'impôt sur les sociétés ; ceux de source étrangère sont imposés dans le pays de l'immeuble et, selon la convention fiscale, généralement pas une seconde fois en France. L'usufruit temporaire s'amortit sur sa durée.

Qu'est-ce que la taxe PUMa et comment l'éviter ?

C'est la cotisation subsidiaire maladie : jusqu'à 6.5 % des revenus du patrimoine (dividendes, revenus fonciers…) au-delà de 24 030 €, pour les personnes dont les revenus d'activité sont inférieurs à 9 612 € en 2026. Un dirigeant qui se verse au moins 9 612 € de rémunération n'est pas concerné.

Quelle rémunération minimale pour valider ses trimestres de retraite ?

En 2026, 1 803 € bruts par trimestre (150 fois le SMIC horaire brut), soit 7 212 € bruts dans l'année pour valider le maximum de quatre trimestres. Les dividendes ne valident aucun trimestre.

Comment récupérer l'argent apporté à sa société ?

Par le remboursement de votre compte courant d'associé, qui n'est pas imposé. Les intérêts éventuellement versés sur ce compte sont, eux, imposés à 31.4 %.

Faut-il créer une holding ?

Seulement si vous comptez réinvestir une partie des bénéfices (immobilier, placements, autres entreprises) ou préparer une cession ou une transmission. Sinon, elle ajoute surtout des coûts.

Une néobanque suffit-elle pour une société ?

Pour les opérations courantes, souvent oui, et à moindre coût. Mais les néobanques ne prêtent pas, ou très peu : pour financer des locaux, du matériel ou une reprise, il faut une banque traditionnelle.

Qu’est-ce que le montage nue-propriété en direct et usufruit en société ?

Vous achetez la nue-propriété de parts de SCPI à titre personnel, votre société en achète l’usufruit temporaire. Elle perçoit les revenus pendant la durée du démembrement, puis vous récupérez la pleine propriété. Le montage doit respecter les prix du marché et avoir un intérêt réel pour la société.

Le contrat de capitalisation est-il adapté à une TPE ?

Pour un excédent de trésorerie placé plusieurs années, oui : arbitrages sans impôt, pas de code LEI, large choix de supports, et une avance possible pour garder une ligne de liquidité. Mais l’impôt forfaitaire de 5.19 % par an en novembre 2026 pèse sur une allocation prudente. Voir notre guide du contrat de capitalisation.

À savoir avant d’investir

- **Risque de perte en capital :** les SCPI, l’usufruit de SCPI, les unités de compte et le capital-investissement ne garantissent pas le capital, et leurs revenus ne sont pas garantis. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- **Liquidité :** les SCPI, l’immobilier et le capital-investissement se revendent difficilement ou sont bloqués pendant plusieurs années. Les comptes à terme peuvent être pénalisés en cas de retrait anticipé.
- **Fiscalité et social :** les règles dépendent de votre statut et de votre situation, et peuvent évoluer, notamment avec le budget 2027 en cours d’examen. Les choix de rémunération et les montages se valident avec votre expert-comptable ou un avocat fiscaliste.

Les exemples de cette page sont théoriques. Cette page est fournie à titre d’information et ne constitue ni un conseil personnalisé, ni un conseil fiscal, social ou juridique. Les placements cités à titre d’information (comptes rémunérés, comptes à terme, parts sociales) ne sont pas proposés par Freevest.

Transparence : Freevest est conseiller en investissements financiers, membre de l’ANACOFI, et courtier en assurance, inscrit à l’ORIAS sous le n° 26010433. Freevest est rémunéré par les sociétés de gestion et les assureurs en cas de souscription. Notre conseil est dit non indépendant au sens de la réglementation (MIF 2). Freevest n’a aucun lien capitalistique avec une banque, un assureur ou une société de gestion. **Comment Freevest est rémunéré**

Sources

Code général des impôts, articles 39 (1-3°), 145, 209-0 A, 219 (I-b), 238 septies E et 235 ter C ; code de la sécurité sociale, article L131-6

BOFiP, taux maximal des intérêts déductibles des comptes courants d’associés, actualisation du 5 août 2026

Banque de France, rémunération des dépôts bancaires, septembre 2026 (publication du 2 novembre 2026) ; indices obligataires mensuels (TME), novembre 2026

Plafond annuel de la Sécurité sociale 2026 : 48 060 € ; plafonds de déduction PER des indépendants 2026

Rémunérations des parts sociales versées en 2026 au titre de 2025 (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d’Épargne, Banques Populaires)

Loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, article 7 (taxe sur les holdings patrimoniales) ; avis du Comité de l’abus de droit fiscal de 2019 et 2024

Barème 2026 de l’impôt sur le revenu (loi de finances pour 2026, article 4) ; ASPIM, taux de distribution moyen des SCPI en 2025 ; Banque de France, rémunération des dépôts bancaires, août 2026

Code de la sécurité sociale, article L380-2 (cotisation subsidiaire maladie) ; SMIC horaire brut 2026 : 12.02 € (décret du 17 décembre 2025) ; Urssaf, simulateurs de rémunération : mon-entreprise.urssaf.fr

Faisons le point sur votre rémunération et votre trésorerie

Prenez rendez-vous pour un échange de 30 minutes, offert et sans engagement : **calendly.com/alexandre-pontet-freevest/30min**. Retrouvez la version en ligne de ce guide sur **freevest.fr/guide-dirigeant-tpe-freelance**, ainsi que nos guides du contrat de capitalisation, de l’assurance-vie et du PER sur freevest.fr.